

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 21h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri, BOURDIEU Chantal, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre est remplacé par Henri DOUSSAU, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS: BARTHE Raymonde, BATMALE Patrick, DUPOUY Francis, FERNANDEZ Xavier, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CHATILLON Didier, OUADDANE Atika, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS: DELPECH Hélène, et TRAMONT Jean.

PROCURATIONS: Raymonde BARTHE a donné procuration à Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Patrick BATMALE a donné procuration à Christian DIVO, Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Alexandre CARDONA, Didier CHATILLON a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, Atika OUADDANE a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Marie-Paule GARCIA et Roël VAN ZUMMEREN a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE: MARTIAL Vanessa.

OBJET: APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE ET DES COMMUNES MEMBRES INCLUANT LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CCT POUR LA PERIODE 2015-2020.

Vu l'article L.5211.39.1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 16 décembre 2010 (réforme des collectivités territoriales) qui précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Vu l'enquête réalisée auprès des communes lors d'entretiens individualisés,

Vu l'avis favorable du Bureau élargi en date du 3 mars 2015,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, qu'au-delà de l'aspect règlementaire de ce projet, la mutualisation des services est une nécessité pour asseoir, dans un premier temps, puis développer une dynamique de territoire commune.

La réduction des dotations financières, les transferts de charges et de compétences de l'Etat, les nouvelles normes, les besoins accrus des usagers en termes de services et d'équipements ainsi que la

complexification de la gestion des communes sont autant de problématiques et de enjeux auxquels la Communauté de communes de la Ténarèze se doit de répondre.

Il est donc proposé de mettre en œuvre un schéma de mutualisation dont les objectifs sont principalement :

- d'apporter un service public continu, de qualité et efficient,
- de rentabiliser les investissements d'équipements ou de matériels et d'optimiser la gestion des ressources,
- de sécuriser juridiquement les actes administratifs et financiers par une spécialisation des compétences des agents,
- de faire bénéficier aux communes d'une meilleure expertise technique, administrative et juridique,
- d'optimiser les achats en vue d'une économie d'échelle potentielle.

Monsieur le Président présente le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de Communes de la Ténarèze et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2015-2020.

Il rappelle que ce travail est issu d'une démarche collaborative de l'ensemble des communes.

Les communes disposent dorénavant d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce rapport.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il soumettra de nouveau ce rapport au Conseil communautaire pour approbation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **par 44 voix pour et 1 abstention** de M. Christian TOUHE-RUMEAU ;

APPROUVE le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de Communes de la Ténarèze et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2015-2020 ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 31 mars 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC